

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 14
Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 11 mai, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Thierry VALADON.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 mai 2023

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme HAY Salomé, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, Mme DEBAYLE Michèle, M. ZBORALA Bernard.

Affiché le : 16/05/2023

ABSENTS : Mme BOUCHON Véronique (Pouvoir à Mme HAY Salomé), Mme COQUEL Laure (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), M. JANICOT Philippe, (Pouvoir à M. VALADON Thierry), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à M. NARAIN Gino), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), M. VILLAUTREIX Joël, (Pouvoir à Mme BRAILLON Eliane), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard), M. EJNER Pascal (Pouvoir à Mme ASTIER Martine).

Secrétaire de séance : Mme Salomé HAY

1. Convention constitutive de groupement de commandes relative à l'habillement entre les communes de Boisseuil, Couzeix, Isle, le Palais sur Vienne, le Vigen, Panazol, Saint Gence, Saint Just le Martel et Verneuil sur Vienne et la communauté urbaine Limoges Métropole.

Le marché actuel de Limoges métropole relatif à la fourniture d'articles d'habillement se termine le 3 décembre 2023. La communauté urbaine a donc proposé de créer un nouveau groupement de commandes conformément aux dispositions des articles L 2113-1 et L 2113-6 à L 2113-8 du Code de la commande publique, avec les communes intéressées, dont Limoges Métropole serait désignée coordonnateur.

Après analyse des besoins et des tarifs issus du travail de sourcing réalisé par Limoges Métropole, intégrer ce groupement de commandes serait plus intéressant pour la commune plutôt que de passer ses commandes seule. Ainsi, la commune de Boisseuil rejoindrait les communes de Couzeix, Isle, le Palais sur Vienne, le Vigen, Panazol, Saint Gence, Saint Just le Martel et Verneuil sur Vienne.

Le mode de gestion retenu pour ce groupement serait l'option « mixte » dans laquelle un mandat partiel serait donné au coordonnateur, qui a la responsabilité de la procédure de passation, de la signature et de la notification du marché, ainsi que de la passation d'éventuels avenants. Chaque membre du groupement gérerait, quant à lui, le suivi de l'exécution technique, financière et comptable de sa part de marché, en dehors des missions expressément dévolues au coordonnateur.

Cette consultation fera l'objet d'un allotissement couvrant les besoins suivants : les tenues de travail, les chaussures et bottes, les vêtements d'images, les articles spécifiques, les tenues de travail de cuisine et les uniformes de police municipale et d'agent de surveillance de la voie publique. Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

L'étendue des besoins ne pouvant être déterminée précisément à l'avance, et afin de garantir une grande réactivité entre la commande et la réalisation des prestations, la formule retenue pourrait être celle d'un accord-cadre mono-attributaire exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande conformément aux articles R 2162-1 à R 2162-6, R 2162-13 à R 2162-14 du Code de la commande publique.

Ces accords-cadres, conclus pour une durée d'un an à compter de leur date de notification, pourront faire l'objet de 3 reconductions par période successive d'un an, sans que la durée totale des marchés ne puisse excéder 4 ans.

Cet accord-cadre serait dévolu par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L 2123-1 et L 2124-1 à L 2124-4, ainsi que des articles R 2121-1 à R 2121-9 du Code de la commande publique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes avec la communauté urbaine Limoges Métropole et les communes de Couzeix, d'Isle, du Palais sur Vienne, du Vigen, de Panazol, de Saint Gence, de Saint Just le Martel et de Verneuil sur Vienne ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **de confier au représentant de la Communauté Urbaine Limoges Métropole le rôle de coordonnateur ainsi que la gestion de la procédure et la signature des marchés au nom du groupement susvisé,**
- **d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
 Les jour, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

